

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS DE LA VILLE DE DOUDEVILLE

I OBJET DU CONCOURS

Le Service DOUDEVILLE Animation de la ville de **Doudeville « Capitale du Lin »** organise un concours photos du **1^{er} juin 2010 au 3 septembre 2010** (photos couleurs et en noir et blanc) sur le thème :

1) Doudeville en Fête

Les photos sont destinées à promouvoir la ville, et la vie de la commune...

II CANDIDATURE

1. Le concours est gratuit et ouvert à **tous les photographes amateurs**. Sont exclus du concours les organisateurs, les membres du jury et les photographes professionnels.

Le règlement du concours est téléchargeable via le site internet de la ville www.doudeville-capitale-du-lin.com

2 Le dépôt des photos se fera sur **support numérique uniquement** (en fichier jpeg) soit :

- par dépôt d'un CD sous enveloppe (avec la mention « concours photos »)
- par envoi d'un CD sous pli suffisamment affranchi

A l'attention du Service DOUDEVILLE Animation – Mairie – BP 40 - 76560 DOUDEVILLE.
Aucune photo ne sera renvoyée, les auteurs devront conserver une copie.

3 La candidature est nominative, limitée à une participation par personne.

Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables d'une mauvaise inscription des coordonnées aboutissant à l'impossibilité d'identifier les participants.

4 Chaque inscrit pourra déposer 4 photos. Si plus de 4 clichés par thème étaient présentés par le même candidat, la Ville ne visualiserait que les 4 premiers.

5. Les clichés devront être réalisés, sur Doudeville.

6 Les photos devront respecter les caractéristiques suivantes :

- **Photos en haute résolution, 5 millions de pixels minimum**, couleur ou noir et blanc **en 300 dpi**.

Pour chaque photo le candidat peut ajouter un titre s'il le souhaite.

III CALENDRIER

Vendredi 3 septembre 17h : date limite de réception des photos

Septembre 2010 : Réunion du jury pour sélectionner les 20 photos (de façon anonyme) et désigner le lauréat (1 par catégorie).

Les 20 clichés seront tirés (au format 30x40cm) et exposées courant Octobre au Carrefour du Lin.

Le jury sera composé :

Du Maire

De 3 membres de la commission communication de la ville
D'un photographe professionnel
Le choix du jury est sans appel et ne peut faire l'objet d'aucun recours.

Du 2 au 30 Octobre 2010 : Exposition des 20 photographies au Carrefour du Lin

IV REMISE DES PRIX

Le gagnant sera informé par courrier du jour de la remise des lots.

Le lauréat recevra 5 BONS D'ACHATS DE 20 EUROS (soit 100 euros) à valoir chez les commerçants Doudevillais suivants :

Point vert, Aux vergers de provence, Carrefour Market, Le Chalut, Aux viandes du marché, Charcuterie Bolingue, Boulangerie Perrier, Boulangerie Siour, Boulangerie « A la gerbe de lin », Bijouterie Bourdain, RJ Chaussures, Bigoudis, Espace Coiffure, Jdo Coiffure, Sophie Coiffure, Top Look, Dagicour motoculture, Idées Caux, Meubles Durozey, Soleil Berbère, Gitem, Pro & Cie, Acacia Fleurs, A Fleur de Pot, Ordi.net, Parfumerie Institut Hélène, L'univers des loulous, Au Pupitre, Maison de la presse, Pêle mêle, Optique Delcourt, Studio Normandie, Eole, Au p'tit Bonheur Normand, Brasserie le Commerce, Doude Food, Pizza du Coin, Pizza Greg, Styl'dog, B17, Lorénove.
(Hors tabac, alcool, jeux, station services)

Les lots ne pourront faire l'objet d'un remboursement ou de versement de somme d'argent. Aucun rendu de monnaie ne pourra être effectué sur les bons d'achat.

Les participants des 20 photos sélectionnées se verront également offrir leur photo (au format 30 x40 cm) après l'exposition au Carrefour du Lin.

Par l'acceptation des prix, les gagnants autorisent l'organisateur à communiquer leur nom, prénom et photo (prise à l'occasion de la remise des lots) via la presse, le site internet, le bulletin municipal ou tout autre support de communication.

V DROITS PHOTOGRAPHIQUES DES PERSONNES ET DES BIENS

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'exploitation existants sur la photographie et en être l'auteur.

Les participants s'engagent à respecter le droit des personnes photographiées ou des propriétaires des lieux patrimoniaux privés, et à en obtenir en conséquence leur accord pour l'affichage et l'exposition des images.

Le photographe étant personnellement responsable vis-à-vis des tiers et de la ville de Doudeville du respect de ces obligations, il devra être en possession de toutes les autorisations nécessaires.

La ville de Doudeville décline toute responsabilité en cas de réclamation de la part d'un propriétaire.

VI CESSIION DES DROITS D'AUTEUR

La participation au concours entraîne expressément la cession des droits d'auteur des clichés au bénéfice de la commune de Doudeville. Celle-ci s'engage à ne pratiquer aucune exploitation des photos en dehors de celle relative à la promotion de la ville. Cela exclut donc toutes utilisations à des fins commerciales. La ville de Doudeville s'engage à respecter le droit moral de l'auteur (droit à la paternité).

La cession des droits patrimoniaux de l'auteur par le photographe induit le droit de reproduction, de représentation et d'adaptation. La ville de Doudeville pourra ainsi les reproduire dans divers

formats et sur différents supports (guide pratique, guide touristiques, site internet, expositions, cartes, affiches...) et également retravailler l'image (ajouter un texte, modifier le cadrage...).

VII INTERPRETATION DU REGLEMENT

Toute difficulté relative à l'application ou à l'interprétation du règlement sera tranchée en dernier ressort par la ville de Doudeville, dont les décisions sont sans appel. La ville de Doudeville se réserve le droit d'annuler le concours et de modifier les prix si des impératifs l'imposent.

Règlement et fiche d'inscription disponibles sur le site www.doudeville-capitale-du-lin.com ou sur demande auprès du service **DOUDEVILLE Animation au 02.32.70.80.46**

Règlement déposé chez Maître Lenormand – Huissier de justice à Doudeville.

FICHE D'INSCRIPTION ET DE CESSION DES DROITS D'AUTEUR

(A remplir en lettres majuscules et à renvoyer ou déposer **accompagnés de la (ou des) photo(s) et du règlement** au Service DOUDEVILLE Animation – Mairie – BP 40 - Rue Cacheleu – 76560 DOUDEVILLE **avant le 3 septembre 2010 17h**)

Nom : Prénom:.....

Age (date de naissance) :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Souhaite participer au concours photos sur le (ou les) thème (s) :

Doudeville en Fête

Nombre de photos :

.....

Je confirme avoir pris connaissance du règlement et en accepter les modalités des 7 articles précités et plus particulièrement :

V DROITS PHOTOGRAPHIQUES DES PERSONNES ET DES BIENS

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'exploitation existants sur la photographie et en être l'auteur.

Les participants s'engagent à respecter le droit des personnes photographiées ou des propriétaires des lieux patrimoniaux privés, et à en obtenir en conséquence leur accord pour l'affichage et l'exposition des images.

Le photographe étant personnellement responsable vis-à-vis des tiers et de la ville de Doudeville du respect de ces obligations, il devra être en possession de toutes les autorisations nécessaires.

La ville de Doudeville décline toute responsabilité en cas de réclamation de la part d'un propriétaire.

VI CESSION DES DROITS D'AUTEUR

La participation au concours entraîne expressément la cession des droits d'auteur des clichés au bénéfice de la commune de Doudeville. Celle-ci s'engage à ne pratiquer aucune exploitation des photos en dehors de celle relative à la promotion de la ville. Cela exclut donc toutes utilisations à des fins commerciales. La ville de Doudeville s'engage à respecter le droit moral de l'auteur (droit à la paternité).

La cession des droits patrimoniaux de l'auteur par le photographe induit le droit de reproduction, de représentation et d'adaptation. La ville de Doudeville pourra ainsi les reproduire dans divers formats et sur différents supports (guide pratique, site internet, expositions, cartes, affiches...) et également retravailler l'image (ajouter un texte, modifier le cadrage...).

Fait à

Le

Précédé de la mention Lu et approuvé

Signature